Government of Canada | Gouvernement du Canada | Canada

Français | Contact Us | Help | Search | Canada Site

What's New | Who We Are | DSP Home | PWGSC Home | CCSB Home

Depository Services Program

Library of Parliament
Parliamentary Research Branch

PRB 99-35E

NEWSPAPER OWNERSHIP IN CANADA: AN OVERVIEW OF THE DAVEY COMMITTEE AND KENT COMMISSION STUDIES

Prepared by:
Joseph Jackson
Political and Social Affairs Division
17 December 1999

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION

A. The Davey Report (1970)

B. The Kent Commission (1981)
1. Key Findings
2. Key Conclusions and Recommendations
a. Ownership and Divestment
b. Editorial Independence
c. Tax Breaks and Investment Incentives
d. The Press Rights Panel
3. Reaction to the Kent Committee Report

CONCLUSION

CHRONOLOGY

NEWSPAPER OWNERSHIP IN CANADA: AN OVERVIEW OF THE DAVEY COMMITTEE AND KENT COMMISSION STUDIES

INTRODUCTION

The last fifty years have been a period of considerable change and adaptation for the Canadian newspaper industry. In the 1950s and 1960s, there was a widespread tendency toward merger and monopoly fuelled by increased competition for advertising revenues. In parallel, the rapid penetration of television into Canadian homes prompted newspapers to adapt by introducing more background stories, features and visual images. Most notable for the industry during this period, however, was the gradual concentration of newspaper ownership, which prompted an overall decline in competition in the Canadian market.(1)

In 1911, there were 143 daily newspapers in Canada; there have never been as many since. Closures in towns, small cities and eventually larger cities have created numerous "one paper" communities. For this reason, the concentration of newspaper ownership in Canada has twice been the focus of a high-level study: in 1970, the Senate tabled a report by the Special Senate Committee on Mass Media (the Davey Report), and in 1981 the subject was reviewed by the Royal Commission on Newspapers (the Kent Commission). The reports of both studies asked whether a more concentrated newspaper industry unreasonably restricts the availability of diverse viewpoints on given issues, and both examined whether excessive concentration in this area is a threat to the quality and characteristics of Canadian journalism, particularly the availability of Canadian content.

This document presents an overview of key aspects of these two reports as well as their principal recommendations related to newspaper ownership. A chronology of newspaper industry events and issues since 1970 is also provided.

A. The Davey Report (1970)

In 1969, Senator Keith Davey, an advertising executive and Liberal party publicist with a strong personal and professional interest in news media, persuaded the Senate to establish a special committee to investigate the mass media in Canada, particularly with respect to their influence and concentration of ownership. Although the report dealt with all media, it focused extensively on print journalism, an industry previously unregulated by the federal government.

"What matters," explained the Committee's report, "is the fact that control of the media is passing into fewer and fewer hands, and that experts agree that this trend is likely to continue and perhaps accelerate" (Vol. 1: 6). The Committee held that "this country should no longer tolerate a situation where the public interest in so vital a field as information [is] dependent on the greed or goodwill of an extremely privileged group of businessmen" (Vol. 1: 67).

A major recommendation of the Davey Report was for the establishment of a Press Ownership Review Board that would have the power to approve or reject mergers between, or acquisitions of, newspapers and periodicals. It was to use one basic guideline: "*all* transactions that increase concentration of ownership in the mass media are undesirable and contrary to the public interest - unless shown to be otherwise" (italics in original; Vol. 1: 71).

The Report recognized three types of concentration: newspaper chains, mixed-media holding companies and conglomerates with some media holdings. However, even though the potential existed for some review of mixed-media concentration involving magazines and newspapers, the proposed Review Board would have been limited primarily to the examination of print media ownership (both dailies and weeklies).

In describing the criteria for the proposed Review Board, the Davey Report noted that they would be "of a fairly subjective nature" (Vol. 1: 72), but that beyond this broad guideline "it would be up to the Board to define its own criteria of the public interest." To this end, any definitions of the public interest were to "include consideration of (a) whether the proposed merger would lengthen the odds on the survival of a newspaper that might otherwise die; and (b) what would likely happen to the editorial character of the newspaper to be purchased, in view of the publisher's past performance ... [and] *in relation to the profits they* [would] *generate*" (italics in original; Vol. 1: 73).

Despite the Davey Report's emphasis on the risks of concentrated newspaper ownership, the issue was largely ignored by the government of the day. Because some publishers were worried that the government would take action, however, provincial councils were established in Ontario, Quebec and Alberta in the early 1970s, followed by councils in the Atlantic provinces and British Columbia in the 1980s.

According to some industry analysts, however, these bodies are merely "pale shadows" of what the Davey Report envisioned (Miller, 1998: 43). None has drafted a comprehensive code-of-conduct for the press and most do not undertake their own investigations, instead dealing with public complaints on a case-by-case basis. Furthermore, none plays a proactive role in training, research or development and very little effort is made to use these associations to establish a dialogue between the press and the public.

On 9 May 1990, two decades years after the tabling of the Report of the Special Committee of the Senate on Mass Media, Senator Keith Davey again spoke in the

Senate on the question of media concentration in Canada. He observed that the Committee had focused on three major concerns: concentration, quality and Canadian cultural survival. "Our first and primary concern ... was the concentration of media ownership, especially the concentration of print ownership. Here the situation, I'm sorry to say, in the last 20 years has gone from bad to worse..." (The Senate, *Debates*, 9 May 1990: 1589). To support this claim, Senator Davey cited group ownership of daily newspapers, noting that, between 1970 and 1989, media concentration had increased from 45% to 57%. Notwithstanding the growth and influence of television, he argued that "print still orders society's agenda. True, it is television which defines how we respond to those items on the agenda, but it is still print which lines them up."

B. The Kent Commission (1981)

In the years following the release of the Davey Report, the Committee's forecast of increased newspaper concentration in the Canadian market became a reality. Numerous closings of newspapers took place in Quebec (*Montréal-Matin*, *Montreal Star*), Quebec City (*L'Action* and *Chronicle-Telegraph*), Winnipeg (The *Tribune* owned by Southam), and Ottawa (the *Journal*, owned by Thomson). Meanwhile, Thomson merged its newspapers in Victoria into a single daily, the *Times-Colonist*.

The Winnipeg and Ottawa closings (both on 27 August 1980) eliminated direct competition between Canada's two largest newspaper groups in those cities and prompted the federal government to appoint a Royal Commission on Newspapers, with Tom Kent, a former newspaper editor, civil servant and academic as chair. Created by an order-in-council within a week of the closings, the Kent Commission was the first Canadian inquiry directly concerned with the nature of the newspaper industry. The Commission collected a vast amount of information on newspapers and journalism in Canada and its nine-volume report remains to this day a key guide to the structure and operation of Canada's newspaper sector.

1. Key Findings

Because it was the feeling of the Kent commissioners that Canada's newspaper industry had drifted into a situation that was "clearly and directly contrary to the public interest," a series of studies were undertaken to examine the:

a. extent of ownership across Canada;
b. responsibility of the newspaper industry to the public;
c. how the newspaper industry carried on business,
d. functioning of the newsroom;
e. Canadian news service agencies;
f. quality of public affairs reporting;
g. quality of journalism;
h. industry's performance as a whole; and
i. future of the newspaper industry.

The Commission did not mince words in its discussion of the **extent of newspaper ownership in Canada**. It opened its report by stating: "Concentration engulfs Canadian daily newspaper publishing. Three chains control nine-tenths of French-language daily newspaper circulation, while three other chains control two-thirds of English-language circulation" (1981: 1). The Commission analyzed many of the economic reasons that had prompted such a high level of monopoly and concentration in the Canadian newspaper industry. In doing so, it recognized that "chain operation produce good newspapers and bad ones" and that there were differences between the chains. It also conceded that "some arguments, chiefly with respect to financial stability, can be made for chain newspapers" (1980: 177). It could find little justification, however, for cross-ownership; that is, the ownership of newspaper chains by conglomerates with major interests in other sectors.(2)

With respect to the **responsibility of the newspaper industry to the public**, the Commission concluded that the profession's primary responsibility was "searching out and reporting the truth." As the Commission explained, there was a spectrum of opinion among management and ownership, at one end of which was the concept of the newspaper as a business and at the other end of which was the concept of the social responsibility of the press to seek and report the truth. The Commission further concluded that journalists place social responsibility foremost and that the reading public is generally satisfied with the state of their newspapers.

The report's examination of how **the newspaper industry carried on business** looked at the relationship between the nature of ownership and the owner's view of the

newspaper's duty to the public, and the extent to which ownership affected the percentage of newspaper income reinvested in editorial content. The Commission concluded that most conglomerate owners tended to spend a smaller percentage of their newspaper income on editorial content.

The Commission's study of the **functioning of the newsroom** assessed how, and the system within which, journalists were working. The report was critical of the system and suggested that it was driving good journalists out of the profession because of inadequate pay, failing to train newsroom managers properly, and sometimes prioritizing economic considerations at the expense of responsible journalism.

With respect to the **Canadian news service agencies**, the Commission concluded that the Canadian Press was functioning well within the constraints placed upon it by its member newspapers. These constraints included: insufficient funding, lack of staff, an inadequate emphasis on investigative journalism, inadequate French-language service, insufficient foreign coverage, and a lack of direction from management. The report generally praised smaller news services such as Southam, United Press Canada and Thomson, but was unsure that they would survive in the wake of so many newspaper closures and mergers.

In the area of **public affairs reporting**, the Commission concluded that, in general, the public believed that the quality of political journalism had declined and that diverse interests were not as well represented as they had previously been.

The Commission also discussed some methods whereby the **quality of journalism** might be improved. It recommended press councils, ombudsmen, schools of journalism, and professional development programs for journalists and concluded that a stronger public desire for good quality journalism had arisen since the time of the Davey Report in 1970.

Finally, the Commission concluded that the growth of electronic publishing and telecommunication information systems and the rapid development of the electronic media could present a critical problem for the **future of the newspaper industry**. It called for both the newspaper industry and Canada as a whole to develop adequate programs for taking advantage of developments in electronic news technology.

2. Key Conclusions and Recommendations

In the final analysis, the authors of the Kent Commission Report argued that "industrial conglomerates produce poor newspapers"(1980: 177). They further noted that: "The press, which assumes a licence to criticize every other institution, is the least open of any to criticism of its own performance ... [and] is singularly reluctant not only to accept criticism and acknowledge error, but even to justify its own conduct when it believes itself to be in the right" (1980: 175). With these considerations in mind, the Commission proposed several recommendations designed to rectify this situation.

a. Ownership and Divestment

In the area of ownership and divestment, the Commission proposed legislation to:

- prohibit the expansion of existing chains owning or controlling five or more daily newspapers;
- prohibit any future chain from acquiring more than five papers;
- prevent a conglomerate from purchasing a daily newspaper by prohibiting purchases where the value of the purchaser's non-newspaper assets exceeded the value of the newspaper;
- prohibit ownership of newspapers and radio or television stations where 50% or more of the radio/television market was within the paper's market;
- require the break-up of regional monopolies, such as that of the Irving family in New Brunswick, by prohibiting the ownership of two or more newspapers having 75% or more of the circulation, in one language, in a defined geographical area;
- prohibit ownership of both a daily newspaper published in more than one province and any other daily newspaper (thus requiring Thomson to sell either the *Globe and Mail* or all of its other newspapers);
- allow a minimum of five and a maximum of ten years from proclamation of the legislation for divestiture of newspapers whose ownership became illegal on proclamation;
- create an administrative agency (the Press Rights Panel) which would apply the ownership and divestiture rules and have the power, in certain areas, to permit

exceptions to them;
- allow a minimum of five and a maximum of seven years for any subsequent divesting order made by the Press Right Panel;
- require any paper intending to close down to publish notice of that intention and thereafter not to close down until after the expiration of a defined period;
- prohibit the sale of assets of any paper intending to close operation until the ownership had satisfied the Press Rights Panel that there was no economically viable offer that would allow the paper to continue as a going concern.

b. Editorial Independence

The Commission proposed that all daily papers other than those qualifying as "individual" papers should employ their managing editors under a written contract guaranteeing their editorial independence from the newspaper publisher. (3) This contract would give the managing editor (acting within the budget set by the owner) full responsibility for:

- editorial policy within the parameters of the newspaper's principles and objectives as set out in the contract;
- editorial expenses;
- the content of the newspaper (excluding advertising); and
- labour relations, including the hiring and firing of employees.

The proposed contract would also have given the managing editor the right to comment adversely on the activities of the owners and any associates, and prohibited the proprietor from attempting to override the managing editor's judgement as to what could be published.

c. Tax Breaks and Investment Incentives

The Commission proposed that tax breaks be offered to:

- investors seeking to start newspapers;
- investors seeking to acquire newspapers made available through a divestiture order;
- investors seeking to acquire newspapers facing closure; and
- newspapers meeting a defined ratio of editorial to non-editorial expenditures, with surcharges imposed on newspapers that failed to meet such ratios;

The Commission also proposed that grants be offered to Canadian wire services in order to encourage the expansion of Canadian and international activities.

d. The Press Rights Panel

Echoing the Davey Report's vision of a Press Ownership Review Board, the Commission proposed a Press Right Panel to oversee the Canadian newspaper industry. This Panel would have been an independent agency reporting to Parliament through the Minister of Justice, and would have had the powers of a superior court of record. As such, it would have been empowered to determine whether any proposed purchase of a newspaper or creation of a new newspaper was permissible or whether divestiture was necessary.

3. Reaction to the Kent Committee Report

Reactions to the recommendations of the Kent Royal Commission on Newspapers were vociferous in many circles. In particular, newspaper publishers were vehemently opposed to the creation of the proposed Press Rights Council, suggesting that this would merely pave the way for government control of a free press. Furthermore, many attacked the Commission's methodology, particularly because it had not answered a basic question: "Are chain-owned monopoly newspapers worse than the old individually owned competitive newspapers?"(Desbarats, 1996: 79). Given this fundamental flaw, the Kent Commission's report soon faded from the public eye.

Though some recommendations did reach the stage of draft legislation under the Liberal government of Prime Minister Trudeau, most of these disappeared because of strong opposition in the House and the election of Prime Minister Mulroney's Conservative government in 1984. The only notable exception was a 1982 government instruction to the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) to deny new broadcasting licences or renewals to applicants who owned daily newspapers in the same market. This directive, however, allowed for exceptions "in the public interest"; in

the course of its enactment - until its withdrawal by the Mulroney government – this exception was applied to nearly every case heard by the Commission.

CONCLUSION

Both the Davey Report and the Kent Commission examined a question that goes far beyond the issue of newspaper ownership in Canada. Throughout the 1990s, monopoly ownership and the concentration of ownership into fewer and fewer hands have increased in all communications sectors. This situation, which is hardly unique to Canada, is partly the result of economic circumstances that prioritize reduced competition – and therefore risk – in order to increase profit margins. It is also partly due to societal and government reluctance to intervene in the operation of the free market economy and the so-called "free press." However, as the Kent Commission noted in its 1981 report:

> In a country that has allowed so many newspapers to be owned by a few conglomerates, freedom of the press means, in itself, only that enormous influence without responsibility is conferred on a handful of people. For the heads of such organizations to justify their position by appealing to the principle of freedom of the press is offensive to intellectual honesty. (1981: 217)

Thus, the ongoing trend toward concentration and chain ownership means that the link between newspaper ownership and content continues to require clarification. At the same time, given that previous federal studies – particularly the Kent Commission – were largely undermined by a lack of reliable quantitative data, any new examination of this matter would require substantive research. Indeed, without a stronger grasp of the complex array of economic, social, cultural and technological factors that make up today's communications media, it would be difficult for today's policy makers to determine whether federal intervention in newspaper ownership would be warranted.

CHRONOLOGY

1970 - The Report of the Special Senate Committee on Mass Media (the Davey Committee)

1971 - *Toronto Telegram* closed. *Toronto Sun* established.

1973 - Quebec City *L'Action* closed.

1978 - *Edmonton Sun* established.

December 1978 - *Montréal Matin* closed.

September 1979 - *Montreal Star* closed.

January 1980 - Thomson acquired control of *FP Publications*.

April 1980 - Thomson acquired remaining outstanding shares of *FP*.

June 1980 - Thomson bought one-third ownership of *The Gazette* (Montreal) from Southam.

July 1980 - Thomson sold *Calgary Albertan* to the *Toronto Sun*. *Albertan* reappeared as *Calgary Sun*.

August 1980 - Thomson merged *Victoria Times* and *Victoria Colonist* to form *Victoria Times-Colonist*.

- Thomson closed *Ottawa Journal*.
- Southam closed *Winnipeg Tribune*.
- Southam acquired sole ownership of *Vancouver Sun* and *Vancouver Province* by buying out Thomson.

- Southam acquired sole ownership of *The Gazette* by buying out Thomson.
- Thomson closed *FP News Services*.

September 1980 - Royal Commission on Newspapers (the Kent Commission) established.

April 1981 - Charges laid against Thomson Newspapers and Southam Inc. under the *Combines Investigation Act* alleging, among other matters, breaches of s. 33 through merger or monopolistic conduct.

18 August 1981 - Royal Commission on Newspapers Report released.

25 May 1982 - In an address at the University of Western Ontario School of Journalism, the Minister responsible for the Kent Commission, the Honourable James Fleming, set out the government's position on the newspaper industry.

26 May 1982 to 10 June 1982 - Many newspaper publishers and editorial writers criticized the announced government policy on the newspaper industry as interfering with freedom of the press.

7 June 1982 - Tom Kent, former chairman of the Royal Commission on Newspapers, criticized the government's policy on the newspaper industry for not dealing effectively with existing conglomerate ownership of the media.

29 July 1982 - The Governor in Council issued a direction under s. 22(1)(a)(iii) of the *Broadcasting Act* that the CRTC not grant new or renew broadcasting licences to applicants who already owned a daily newspaper in the same market area. The CRTC could, however, grant a licence in such circumstances if the over-riding public interest so dictated.

22 September 1982 - In an address to the Annual Meeting of the Canadian Daily Newspaper Publishers' Association in Vancouver, the Minister responsible for the Kent Commission, the Honourable James Fleming, reiterated the government's policy on the newspaper industry first unveiled on 25 May 1982. He said legislation was being prepared and would be mentioned in the next Throne Speech.

11 January 1983 - The establishment of a Press Council was announced in Halifax by 10 publishers of daily newspapers in the Atlantic region. Press Councils already existed in Alberta, Ontario and Quebec.

15 February and 1 March 1983 - The CRTC held public hearings on 15 February 1983 in Fredericton, New Brunswick, and on 1 March 1983 in Hull, Quebec, pursuant to the direction issued to it on 29 July 1982. It considered the cross-media ownership issue in studying broadcasting licence renewal applications from St. John, Campbellton and Moncton, New Brunswick (Irving interests), Belleville, Ontario (Thomson interests), and London and Wingham, Ontario (London Free Press Printing Company).

30 March 1983 - In an interview, Gordon Fisher, President of Southam, stated that proposed federal legislation restricting concentrated media ownership could lead his company to reconsider its corporate policy against newspaper acquisitions outside Canada.

24 May 1983 - The CRTC held a public hearing in Calgary, Alberta, pursuant to the direction issued to it on 29 July 1982, to consider the cross-media ownership issue in studying broadcasting licence renewal applications from Calgary, Edmonton, and Lethbridge (Maclean-Hunter, Selkirk Communications and Southam interests).

3 June 1983 - A Press Council was established in British Columbia. It is made up of a Chairman, four representatives of daily, weekly and community newspapers, and four representatives from outside the newspaper industry.

6 July 1983 - The Honourable James Fleming, the Minister responsible for the implementation of the Kent Commission recommendations, released a proposed Daily Newspaper Act which contained the following major provisions:

1. No one would be able to control newspapers with an aggregate of more than 20% of all daily circulation – this legislation would not have retroactive effect.

2. Any non-media company acquiring or establishing a daily newspaper would have to demonstrate to the Restrictive Trade Practices Commission that any such newspaper would be managed independently of the non-media company's other interests.

3. A 52-member Canadian Daily Newspaper Advisory Council representative of publishers, journalists and the general public in all regions of Canada would be established to complement existing provincial press councils and to report periodically on the state of the newspaper industry in Canada.

4. A five-year matching grant program would be set up to enable daily newspapers to establish out-of-province and foreign bureaux.

11 and 17 August 7 September 1983 - Having completed its public hearings on cross-media ownership, the CRTC rendered decisions renewing broadcast licences held by Irving interests, Thomson interests, the London Free Press Printing Company, MacLean-Hunter, and Selkirk Communications and Southam interests.

9 December 1983 - Charges against Thomson Newspapers and Southam Inc. under the *Combines Investigation Act* provisions on mergers and monopolistic conduct were dismissed by Mr. Justice Anderson of the Ontario Supreme Court.

21 December 1983 - In an interview, Consumer and Corporate Affairs Minister Judy Erola stated that a national voluntary press council and tougher competition legislation would accomplish many of the goals set out in the proposed Daily Newspaper Act (with which the government would probably not proceed).

28 February 1984 - The Crown decided not to appeal the dismissal of charges against Thomson Newspapers and Southam Inc.

12 March 1984 - Bill C-226, a Private Member's bill entitled the Daily Newspaper Act, received first reading in the House of Commons under the sponsorship of the Honourable James Fleming.

17 April 1984 - Bill C-226 was talked out after second reading debate.

4 May 1984 - At a meeting of the Ontario Press Council, Judy Erola, federal Minister of Consumer and Corporate Affairs, promised that the government would treat Canada's newspaper industry "as it would any other with regard to concentration of ownership."

30 July 194 - The Federal Court of Appeal ruled that the federal Cabinet was within its rights to tell the CRTC to refuse renewal of broadcast licences to station owners who controlled newspapers in the same market.

10 August 1984 - All English-language newspapers in Ontario agreed to join the Ontario Press Council to deal with public complaints about newspapers in the province.

15 November 1984 - In a *Globe and Mail* interview, Tom Kent, Chair of the Royal Commission on Newspapers referred to his 1981 report addressing the concentration of ownership in the Canadian newspaper industry as an "autopsy" and conceded that the report was effectively dead.

15 January 1985 - United Press Canada Ltd., the sole competitor of the Canadian Press news service, announced that it would close on 31 January after being sold to its rival.

26 August 1985 - A $220-million share swap took place between Southam Inc. and Torstar Corp., constituting a partial merger and further concentration of major players in Canada's newspaper industry.

18 April 1986 - Further concentration in the Canadian media was prevented when the CRTC rejected a bid by Power Corp. of Canada - the owner of four French-language newspapers - for Télé-Metropole Inc. - the operator of Quebec's TVA television network - on the grounds that the company would thereby gain too much influence over the Quebec media.

27 May 1987 - Hollinger Inc., widened its hold on newspapers by taking control of Unimedia Inc., a Montreal-based publisher of dailies in Quebec City, Ottawa and Chicoutimi, Quebec.

31 May 1987 - The Parti Québécois called for a law imposing Quebec ownership on the Unimedia Inc. purchase by Hollinger Inc..

30 October 1987 - Southam Inc., purchased Brabant Newspapers Ltd., publisher of eight weekly newspapers in the greater Hamilton and St. Catharines areas.

20 September 1988 - Conservative MP Minister Sinclair Stevens, alleging that newspapers were being used as "cash cows" to finance other acquisitions, called for a renewed investigation of newspaper ownership in Canada.

15 May 1990 - The House of Commons Communications Committee voted unanimously to hold hearings to examine the effect of corporate concentration on the Canadian print media following Southam Inc.'s takeover of several suburban weekly newspapers in the Vancouver area.

29 June 1990 - Southam Inc. and Torstar Corp.'s five-year old corporate share alliance was terminated, fuelling speculation among industry analysts that the newspaper concentration issue could be resolved.

30 November 1990 - The federal Bureau of Competition Policy began consideration of an application under the merger provisions of the *Competition Act* regarding Southam Inc.'s acquisition of two Vancouver-area community weeklies in a region where it already owned two daily newspapers. The Director concluded that the acquisition of two community newspapers had resulted in a substantial lessening of competition in the print retail advertising markets served by these papers.

2 June 1992 - The federal Competition Tribunal rejected submissions that Southam Inc.'s 1990 purchase of the *Vancouver Courier* and the *North Shore News* had created a stranglehold on advertising in that region, thereby overturning an earlier decision that instructed Southam Inc. to divest itself of these acquisitions.

10 December 1992 - The federal Competition Tribunal ruled that Southam Inc. must sell either the *North Shore News* or *Real Estate Weekly*, a 14-edition chain of real estate papers, arguing that common ownership of these newspapers lessened competition in the print real estate advertising market in Vancouver's North Shore area.

January 1993 - Hollinger made a 22.5% investment in Southam Inc. (diluted to 18.7% in March). The Competition Bureau reviewed the transaction to determine whether there was a substantial prevention/lessening of competition in any market. The Director concluded that the transaction would not increase the degree of overlap between Southam Inc. and Hollinger in any geographic area or market in Canada.

6 May 1996 - The Director of the Competition Bureau, George Addy, appearing before the Standing Committee on Industry, discussed the difficulty of applying the *Competition Act* to issues such as editorial control and diversity of opinion. He explained: "the Kent Commission recognized that it had to be done through special legislation. The United Kingdom has adopted special legislation dealing with the acquisition of interests in newspapers, and so on. As far as I'm concerned, under the Act, my responsibility covers the various aspects of competition. I am not allowed to go beyond that."

23 May 1996 - Conrad Black's acquisition of 20 dailies from Southam Inc. boosted his ownership of Canadian newspapers to 58, representing nearly 41% of Canada's total daily newspaper circulation.

4 June 1996 - In a House of Commons Statement, Mr. Jim Jordan (Leeds-Grenville, Lib.), referred to 23 May 1996 as "black Friday in the Canadian newspaper business. He said: "I am sure there is a rational explanation for the current rules controlling newspaper ownership in Canada, but if the rules continue to allow Canadian newspapers and their ownership to fall into fewer and fewer hands ..."

25 October 1996 - Southam Inc. purchased seven east-coast newspapers from Thompson Corp, giving Southam a coast-to-coast newspaper presence and Southam-Hollinger control over 59 of Canada's 109 daily newspapers. The east-coast dailies were: the *St. John's Telegram*, and the *Corner Brook Western Star* in Newfoundland, the *New Glasgow News*, the *Truro News* and *Sydney Cape Breton Post* in Nova Scotia, and the *Charlottetown Guardian* in P.E.I.

8 December 1996 - The Council of Canadians launched a court challenge of the federal Competition Bureau's decision to allow Conrad Black to take over Southam Inc., the

largest newspaper publisher in Canada.

15 December 1996 - The Council of Canadians' bid to overturn Conrad Black's takeover of Southam Inc. was rejected. Federal Court Justice Bud Cullen ruled that the Council of Canadians had missed a 30-day period to appeal the federal Competition Bureau's approval of the Hollinger Group purchase.

12 February 1997 - The Canadian Press announced that it would be undergoing changes that the board of directors called a "strong new direction" for a service that had nearly been killed in late 1996 when some members, led by newspaper giant Southam Inc., had planned to drop out of CP because of concerns over costs and service cuts.

24 February 1997 - The Federal Court of Appeal set a date for the Council of Canadians in its effort to overturn the takeover of Southam Inc. newspapers by Hollinger Inc. The appeal, set for 9 April, challenged the court's 15 December 1996 ruling.

8 April 1997 - A challenge to Hollinger Inc.'s takeover of the Southam Inc. newspaper group was dismissed by the Federal Court of Appeal. Maude Barlow, the chairperson of the Council of Canadians, said the courts are closed to further challenges of the Hollinger deal. "Not only has our government refused to deal with it ... but our courts won't hear it. Canadians should be very disturbed about this."

30 April 1997 - Hollinger Inc. offered to buy out the minority shareholders of Southam Inc. for $922.7 million. Hollinger also revealed its plan to buy the *Halifax Daily News* for an undisclosed amount.

18 June 1997 - Southam Inc. announced that it would be publishing a national newspaper within one year. Don Babick, president of Southam, said the chain was examining what the new daily should look like and was continuing to assess its financial prospects.

8 April 1998 - Conrad Black announced his new national newspaper, which aimed to go head-to-head with the *Globe and Mail*, would be launched in September.

28 April 1998 - Sun Media Corp. announced that it was looking into expanding into the radio and television media. According to Paul Godfrey, president of Sun Media, the company was examining options for competing against Southam Inc.'s new national paper. Godfrey hoped the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) would loosen its rules regarding radio ownership, thereby allowing Sun Media to move into this market.

18 May 1998 - Southam Inc. bought seven Vancouver Island newspapers owned by Thomson Corp. Included were two daily newspapers, the *Victoria Times-Colonist* and the *Nanaimo Daily News*, and five community papers (the *Campbell River Courier/Islander*, the *Duncan Citizen*, the *Harbor City Star*, the *Parksville Morning Sun* and the *Cowichan Lake News*). The papers were sold because they were not making enough money, according to Stuart Garner, president and chief executive officer of Thomson Newspapers.

26 May 1998 - Southam Inc. announced that it had acquired *Saturday Night Magazine* from a subsidiary of Hollinger. *Saturday Night* would no longer be distributed with the *Globe and Mail*, but would instead be distributed along with Southam's new national newspaper

19 July 1998 - In one of the biggest deals in Canadian newspaper history, Southam Inc. acquired Sun Media's 80% interest in the *Financial Post*. In return, Sun Media acquired the *Hamilton Spectator*, the *Kitchener-Waterloo Record*, the *Cambridge Reporter* and the *Guelph Mercury*. With the addition of the *Financial Post* to its roster, Southam for the first time owned newspapers in each of the major Canadian newspaper markets.

30 July 1998 - Hollinger International Inc., announced that it intended to become a leading provider of Internet commerce and content. "We see it as a huge opportunity and the astronomical increases in flows of cash on the Internet.. are very enticing to us," said Conrad Black.

26 October 1998 - Southam Inc. launched the *National Post*, a new national daily.

29 October 1998 - Torstar announced plans to buy Sun Media, the owner of tabloid dailies in Ontario and Alberta. Critics of the deal claimed it would definitely lessen competition, effectively putting control of Canada's newspapers into even fewer hands.

"The test for us is whether a merger will substantially lessen competition," explained Jim Bocking, spokesperson for the Competition Bureau.

9 December 1998 - In a bid to control the Sun Media Corp., Montreal's Quebecor beat Torstar with an offer of $983 million, thereby becoming a national chain. Quebecor's 25.4% control of the country's daily circulation was now second only to the Southam-Hollinger chain, with 40.7%.

13 December 1998 - Experts claimed that the lack of foreign ownership was leading to a concentration of ownership in the Canadian newspaper industry because the *Canadian Tax Act* - which provides a tax deduction for advertising if a newspaper is less than 25% foreign-owned - discouraged foreign newspaper publishers from owning Canadian newspapers. Heritage Minister Sheila Copps stated that she was not prepared to change ownership laws. "Those who would like to open up restrictions on foreign ownership would like to have only one media industry for the world, and I don't think that's healthy for anybody," Copps explained. "I think it's important that we have diversity of opinion."

2 May 1999 - Thomson Corp. sold eight B.C. newspapers to Horizon Operations, adding to the Chicago-based company's 45 daily and weekly newspapers. Although American-owned, Horizon indicated that it would set up its head office in Kelowna in the near future.

29 October 1999 - Following allegations by the Council of Canadians that Southam Inc. was threatening to withdraw from the Canadian Press, Canadian Heritage Minister Sheila Copps asked the Standing Committee on Canadian Heritage to examine the impact of newspaper ownership on the future of the Canadian Press news service.

---

(1) For the purposes of this discussion, *concentration* of newspaper ownership refers to group ownership of properties within the same medium.

(2) For the purposes of this discussion, *cross-ownership* refers to the ownership of various types of communications media, whether print or electronic, by one owner, typically in one community or region.

(3) Individual papers were defined as papers owned by proprietors for whom newspaper assets represented 50% or more of their business assets.

---

1 800 O-Canada

Maintained by Communications Coordination Services Branch of Public Works and Government Services Canada

Copyright & Disclaimers

Gouvernement du Canada | Government of Canada | Canada

English | Contactez-nous | Aide | Recherche | Site du Canada

Quoi de neuf | Qui sommes-nous | Page d'accueil du PSD | Page d'accueil de TPSGC | Page d'accueil de DGSCC

Programme des services de dépôt

Bibliothèque du Parlement
Direction de la recherche parlementaire

PRB 99-35F

LA PROPRIÉTÉ DES JOURNAUX AU CANADA : APERÇU DES ÉTUDES DU COMITÉ DAVEY ET LA COMMISSION KENT

Rédaction :
Joseph Jackson
Division des affaires politiques et sociales
Le 17 décembre 1999

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

A. La rapport Davey (1970)

B. La Commission Kent (1981)
1. Principales conclusions
2. Principales conclusions et recommandations
a. Propriété et désaisissement
b. Indépendance de la rédaction
c. Allégements fiscaux et incitations à l'investissement
d. Le Comité des droits de la presse
3. Réaction au rapport du comité Kent

CONCLUSION

CHRONOLOGIE

LA PROPRIÉTÉ DES JOURNAUX AU CANADA : APERÇU DES ÉTUDES DU COMITÉ DAVEY ET DE LA COMMISSION KENT

INTRODUCTION

Au cours des cinquante dernières années, l'industrie des journaux au Canada a considérablement évolué et a dû s'adapter à de nouvelles conditions. Dans les années 50 et 60, les fusions et les monopoles se sont multipliés, sous l'effet d'une concurrence pressante pour l'obtention des recettes publicitaires. À la même époque, la pénétration rapide de la

télévision dans les foyers canadiens a poussé les journaux à s'adapter en augmentant le nombre d'articles documentaires, de reportages et d'illustrations. Toutefois, au cours de cette période, le changement le plus important pour l'industrie a été la concentration progressive du capital, qui a entraîné un déclin général de la concurrence sur le marché canadien(1).

En 1911, on comptait 143 quotidiens au Canada, sommet jamais atteint depuis. À mesure que fermaient les journaux des villages, des petites villes et, plus tard, des grandes agglomérations, on a vu augmenter le nombre de localités « à un seul journal ». C'est la raison pour laquelle la concentration de la propriété des journaux au Canada a fait l'objet de deux études : en 1970, le Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse a déposé son rapport (rapport Davey) et, en 1981, la question a de nouveau été examinée par la Commission royale sur les quotidiens (Commission Kent). Les auteurs des deux documents se sont demandé si la concentration de la presse restreignait de façon déraisonnable la diversité des points de vue exprimés sur tel ou tel sujet et si une concentration excessive dans ces industries culturelles constituait une menace pour la qualité et la spécificité du journalisme canadien, en particulier en ce qui concerne l'accès à un contenu canadien.

Dans le présent document, nous donnons un aperçu des principaux points de ces deux rapports et de leurs principales recommandations au sujet de la propriété des journaux. Nous proposons aussi une chronologie des événements et des controverses qu'a connus cette industrie depuis 1970.

A. Le rapport Davey (1970)

En 1969, le sénateur Keith Davey, qui s'intéressait beaucoup personnellement et professionnellement aux médias d'information, étant lui-même cadre publicitaire et responsable de la publicité du Parti libéral, a persuadé le Sénat de charger un comité spécial d'enquêter sur les moyens de communication de masse, particulièrement sur leur influence et sur la concentration des capitaux dans cette industrie. Même si le rapport concerne tous les médias, il s'étend longuement sur la presse écrite, un secteur qui n'avait jamais été réglementé par le gouvernement fédéral.

« Il importe [...] de retenir », peut-on lire dans le rapport du Comité, « que la propriété des moyens de diffusion passe en mains de moins en moins nombreuses et que cette tendance, de l'avis même de tous les spécialistes, est tout probablement irréversible et peut-être promise à de nouveaux élans » (vol. 1, p. 7). Le Comité a affirmé que « notre pays ne devrait jamais plus tolérer que l'intérêt public, dans un domaine aussi essentiel que l'information, soit à la merci de la cupidité ou du bon vouloir d'un groupe extrêmement privilégié d'hommes d'affaires » (vol. 1, p. 11).

L'une des principales recommandations du rapport Davey concerne l'établissement d'un Conseil de surveillance de la propriété, qui aurait eu le pouvoir d'approuver ou de rejeter les fusions ou les acquisitions de journaux et de périodiques. Ce Conseil aurait dû adopter le principe de base suivant : « toutes les transactions qui augmentent la concentration de la propriété des moyens d'information sont indésirables et contraires à l'intérêt public — à moins de preuve du contraire » (vol. 1, p. 78).

Dans son rapport, le Comité reconnaissait trois types de concentration : les chaînes de journaux, les sociétés de holding multimédias et les conglomérats dont une partie des avoirs concerne les médias. Toutefois, malgré les éventuelles raisons justifiant l'étude de la concentration multimédias mettant en jeu des magazines et des journaux, le Conseil de surveillance proposé aurait dû être axé principalement sur l'examen de la propriété de la presse écrite (quotidiens et hebdomadaires).

Au sujet des critères qu'aurait dû adopter le Conseil de surveillance, il est indiqué, dans le rapport Davey, qu'ils auraient été « de nature assez subjective » (vol. 1, p. 80); il est toutefois souligné qu'au-delà de ce principe général, « il incomberait au Conseil de définir ses propres critères en matière d'intérêt public ». À cette fin, toute définition de l'intérêt public aurait tenu compte « des questions suivantes : a) la fusion proposée accroîtrait-elle les chances de survie d'un journal qui pourrait autrement disparaître? et b) à quel avenir le contenu du journal en cause semblerait-il promis, compte tenu [...] des profits que rapportent ces journaux? » (vol. 1, p. 80).

Malgré l'insistance mise dans le rapport Davey sur les dangers entourant la concentration de la propriété des journaux, la question a été largement ignorée par le gouvernement de l'époque. Toutefois, comme certains éditeurs craignaient que le gouvernement ne prenne des mesures, des conseils provinciaux ont été établis en Ontario, au Québec et en Alberta au début des années 70, et des conseils équivalents ont vu le jour dans les provinces de

l'Atlantique et en Colombie-Britannique au cours des années 80.

Toutefois, selon certains analystes de l'industrie, ces conseils ne sont qu'un « pâle reflet » de ce qui était envisagé dans le rapport Davey (Miller, 1998, p. 43). Aucun d'entre eux n'a rédigé de code de conduite général pour la presse, et la plupart ne mènent pas eux-mêmes leurs propres enquêtes, mais se contentent d'instruire les plaintes du public une à une. De surcroît, aucun de ces conseils ne joue un rôle actif en matière de formation, de recherche ou de développement, et très peu d'efforts sont déployés pour faire de ces associations un véhicule du dialogue entre la presse et le public.

Le 9 mai 1990, deux décennies après le dépôt du rapport du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, le sénateur Keith Davey a de nouveau évoqué au Sénat la question de la concentration des médias au Canada. Il a souligné que le Comité avait mis l'accent sur trois grands aspects : la concentration de la propriété, la qualité des médias et la survie de la culture canadienne. « Notre première et principale préoccupation [...] résidait dans la cartellisation des médias et notamment de la presse écrite. Je dois malheureusement dire que la situation a empiré à cet égard au cours des 20 dernières années [...] (*Débats du Sénat*, 9 mai 1990, p. 1591). Pour appuyer ses propos, le sénateur Davey a comparé la propriété groupée des quotidiens, soulignant qu'entre 1970 et 1989 la concentration des médias était passée de 45 à 57 p. 100. En dépit de la croissance et de l'influence de la télévision, a-t-il ajouté, « c'est encore la presse écrite qui règle le programme de notre société. Il est vrai que c'est la télévision qui gouverne notre réaction à ce programme, mais c'est la presse écrite qui ordonne les événements ».

B. La Commission Kent (1981)

Au cours des années qui ont suivi la publication du rapport Davey, la prédiction du Comité quant à l'accroissement de la concentration de la propriété des journaux sur le marché canadien est devenue réalité. De nombreux journaux ont fermé leurs portes au Québec (le *Montreal-Matin* , le *Montreal Star,* à Montréal, ainsi que *L'Action* et le *Chronicle-Telegraph,* à Québec), et d'autres ont connu le même sort dans le reste du Canada, à savoir la *Tribune*, à Winnipeg (propriété de Southam), et le *Journal,* à Ottawa (propriété du groupe Thomson). Entre-temps, le groupe Thomson a fusionné ses journaux de Victoria pour former un seul quotidien, le *Times-Colonist*.

Les fermetures survenues à Winnipeg et à Ottawa (toutes deux le 27 août 1980) ont éliminé la concurrence directe dans ces villes entre les deux principaux groupes de presse, ce qui a incité le gouvernement fédéral à créer une commission royale sur les quotidiens, sous la présidence de Tom Kent, ancien rédacteur en chef de journal, haut fonctionnaire et professeur. Constituée en vertu d'un décret du conseil dans la semaine qui a suivi les fermetures, la Commission Kent était le premier organe enquêteur canadien à s'intéresser directement à l'industrie journalistique. Elle a réuni une quantité considérable de renseignements sur les journaux et le journalisme au Canada, et son rapport en neuf volumes demeure à ce jour une référence majeure qui détaille la structure et le fonctionnement du secteur canadien de la presse écrite.

1. Principales conclusions

Étant donné, selon le sentiment des commissaires, que l'industrie canadienne des journaux, laissée à elle-même, en était arrivée à une situation « nettement et directement contraire à l'intérêt public », une série d'études a été entreprise pour examiner les questions suivantes :

a. l'ampleur de la propriété dans l'ensemble du Canada;
b. la responsabilité de l'industrie des journaux à l'égard du public;
c. la manière dont l'industrie des journaux fonctionne;
d. le fonctionnement des salles de presse;
e. les agences de nouvelles canadiennes;
f. la qualité des reportages sur les affaires publiques;
g. la qualité du journalisme;
h. la performance de l'industrie dans son ensemble; et
i. l'avenir de l'industrie des journaux.

Au sujet du **degré de concentration de la propriété des journaux canadiens** , la Commission n'y est pas allée par quatre chemins. Dès le début de son rapport, elle déclare : « La concentration est en train d'engloutir l'édition des quotidiens au Canada. Trois chaînes détiennent les neuf dixièmes du tirage des quotidiens francophones, tandis que trois autres se partagent les deux tiers du tirage des journaux de langue anglaise » (1981, p. 1). La Commission a analysé bon nombre des raisons économiques à l'origine d'un si haut degré de monopole et de concentration dans l'industrie canadienne des journaux. Dans ce contexte, elle a reconnu que « les chaînes produisent de bons journaux;

elles en produisent aussi de mauvais » et qu'il existe des différences d'une chaîne à l'autre. Elle a également concédé que l'« on peut trouver certains avantages à l'appartenance à une chaîne, principalement sur le plan de la stabilité financière ». Elle n'a toutefois guère trouvé de justification à la participation croisée, c'est-à-dire l'appartenance de chaînes de journaux à des conglomérats ayant des intérêts majeurs dans d'autres secteurs (2) .

En ce qui concerne la **responsabilité de l'industrie des journaux à l'égard du public**, la Commission a conclu que la responsabilité première de la profession est de « chercher et de diffuser la vérité ». Parmi les gestionnaires et les propriétaires, a-t-elle expliqué, il existe tout un éventail d'opinions, allant des tenants de la notion de profit, c'est-à-dire du journal en tant qu'entreprise, à ceux qui soutiennent le principe de la responsabilité sociale dans la recherche et la diffusion de la vérité. Elle a ajouté que les journalistes placent la responsabilité sociale à l'avant-plan et que le public lecteur est généralement satisfait de l'état actuel des journaux.

Pour examiner la **manière dont l'industrie des journaux fonctionne,** les auteurs du rapport ont considéré la relation entre la nature de la propriété et les vues des propriétaires sur le devoir du journal à l'égard du public, ainsi que la mesure dans laquelle les propriétaires influent sur le pourcentage du revenu du journal qui est réinvesti dans le contenu rédactionnel. La Commission a conclu que la plupart des propriétaires qui font partie de conglomérats ont tendance à consacrer un plus petit pourcentage du revenu qu'ils tirent des journaux au contenu rédactionnel que les autres propriétaires.

Dans la partie de l'étude portant sur le **fonctionnement de la salle de presse,** la Commission a examiné la façon dont les journalistes travaillent et le système dans lequel ils le font. Dans son rapport, elle a critiqué le système, laissant entendre que celui-ci poussait les bons journalistes hors de la profession en ne les payant pas suffisamment, qu'il ne formait pas convenablement les gestionnaires des salles de presse et qu'il accordait la priorité à des considérations économiques qui, par moment, entravent le journalisme responsable.

En ce qui concerne **les agences de nouvelles canadiennes,** la Commission a conclu que la Presse canadienne fonctionnait bien, malgré les contraintes que lui imposaient les journaux qui y adhèrent, à savoir : un financement insuffisant, un manque de personnel, trop peu d'accent sur le journalisme d'enquête, un service francophone inadéquat, une couverture insuffisante des affaires étrangères et un direction défaillante de la part des gestionnaires. En ce qui concerne les agences plus petites, comme Southam, United Press Canada et Thomson, la Commission s'est montrée en général élogieuse à leur égard, mais s'est demandé, si elles pourraient survivre après autant de fermetures et de fusions.

Quant aux **reportages sur les affaires publiques**, la Commission a indiqué que le public estimait généralement que la qualité du journalisme politique a décliné et que la presse ne réussissait pas aussi bien qu'autrefois à représenter des intérêts diversifiés.

À propos de la **qualité du journalisme**, la Commission a examiné un certain nombre de moyens de l'améliorer. Elle a recommandé le recours à des conseils de presse, à des ombudsmen, à des écoles de journalisme et à des programmes de perfectionnement professionnel pour les journalistes, ajoutant que le désir du public d'avoir accès à un journalisme de qualité avait augmenté depuis la publication du rapport Davey, en 1970.

Enfin, pour ce qui touche à **l'avenir de l'industrie des journaux,** la Commission a conclu que l'importance croissante des systèmes d'éditique, des télécommunications et des médias électroniques pourrait constituer une grave menace pour les journaux traditionnels. Aussi elle a demandé que l'industrie des journaux et le Canada dans son ensemble établisse des programmes adéquats pour tirer profit des progrès de l'informatique au service de la presse.

2. Principales conclusions et recommandations

Au bout du compte, selon les auteurs du rapport de la Commission Kent, « les conglomérats industriels produisent de mauvais journaux » (1980, p. 194). Ils ajoutent que « la presse, qui a le privilège de critiquer toute autre institution, est la moins ouverte qui soit lorsqu'on critique ses propres agissements [...] Elle est singulièrement réticente, non seulement à accepter les critiques et à reconnaître ses erreurs, mais même à justifier sa propre conduite lorsqu'elle estime être dans son droit » (1980, p. 192). Tenant compte de ces considérations, la Commission a formulé plusieurs recommandations destinées à rectifier la situation.

a. Propriété et désaisissement

Au chapitre de la propriété et du désaisissement, la Commission a recommandé l'adoption d'une loi qui :

- aurait interdit l'expansion des chaînes existantes qui possèdent ou contrôlent cinq quotidiens ou plus;
- aurait interdit à toute nouvelle chaîne d'acquérir à l'avenir plus de cinq journaux;
- aurait empêché les conglomérats d'acheter des quotidiens, en interdisant l'achat lorsque la valeur des avoirs autres que des journaux appartenant à l'acheteur dépasse la valeur du journal;
- aurait interdit la propriété simultanée de journaux et de stations de radio ou de télévision lorsque le marché de la radio/télévision se trouve à 50 p. 100 ou plus à l'intérieur du marché du journal;
- aurait exigé le démantèlement des monopoles régionaux comme celui de la famille Irving au Nouveau-Brunswick en interdisant la propriété de deux journaux ou plus représentant 75 p. 100 ou plus du tirage total dans une même langue à l'intérieur d'une région géographique définie;
- aurait interdit à quiconque d'être propriétaire à la fois d'un quotidien publié dans plus d'une province et d'un autre quotidien, quel qu'il soit (ce qui aurait forcé Thomson à vendre soit le *Globe and Mail,* soit tous ses autres journaux);
- aurait prévu au minimum cinq ans et au maximum dix ans entre la proclamation de la loi et le désaisissement des journaux dont la propriété serait devenue illégale en vertu de la loi proclamée;
- aurait créé un organisme administratif (le Comité des droits de la presse) qui aurait appliqué les règles sur la propriété et le désaisissement et aurait eu le pouvoir, à certains égards, d'autoriser des exceptions à ces règles;
- aurait autorisé au minimum cinq ans et au maximum sept ans pour le désaisissement d'un journal ou pour une ordonnance subséquente de désaisissement par le Comité des droits de la presse;
- aurait exigé des journaux qui s'apprêtent à fermer qu'ils publient un avis de leur intention et qu'ils ne procèdent pas à la fermeture avant qu'un délai défini ne se soit écoulé après la publication de l'avis;
- aurait interdit la vente des avoirs de tout journal ayant l'intention de cesser ses activités tant que les propriétaires n'auraient pas convaincu le Comité des droits de la presse qu'aucune offre pouvant permettre au journal de survivre ne leur a été faite.

b. Indépendance de la rédaction

La Commission a proposé que tous les quotidiens, autres que ceux entrant dans la définition des journaux « individuels », embauchent leurs rédacteurs en chef en vertu d'un contrat écrit qui aurait garanti l'indépendance rédactionnelle de ceux-ci par rapport aux éditeurs des journaux(3). Ce contrat aurait investi le rédacteur en chef (agissant dans les limites du budget fixé par le propriétaire) l'entière responsabilité des éléments suivants :

- la politique rédactionnelle, compte tenu des principes et objectifs du journal énoncés dans le contrat;
- les dépenses rédactionnelles;
- le contenu du journal (à l'exclusion de la publicité); et
- les relations de travail, y compris l'embauche et le licenciement des employés.

Le contrat envisagé aurait dû également donner au rédacteur en chef le droit de formuler des commentaires négatifs sur les activités du propriétaire et de ses éventuels associés, et interdit au propriétaire de chercher à prévaloir sur les décisions du rédacteur en chef quant à ce qui peut être publié ou non.

c. Allégements fiscaux et incitations à l'investissement

La Commission a proposé que des allégements fiscaux soient offerts :

- aux investisseurs qui souhaiteraient créer un journal;
- aux investisseurs qui souhaiteraient acquérir un journal rendu disponible par suite d'une ordonnance de désaisissement;

- aux investisseurs cherchant à acquérir des journaux en passe de fermer; et
- aux journaux satisfaisant à un certain ratio des dépenses rédactionnelles par rapport aux dépenses non rédactionnelles; des surtaxes auraient alors été imposées aux journaux qui n'auraient pas respecté ces proportions.

La Commission a également recommandé que des subventions soient offertes aux agences de transmission, comme moyen d'encourager l'expansion des activités canadiennes et internationales.

d. Le Comité des droits de la presse

Faisant écho au rapport Davey, qui avait recommandé la création d'un Conseil de surveillance de la propriété, la Commission a proposé la mise en place d'un Comité des droits de la presse chargé de surveiller l'industrie canadienne des journaux. En tant qu'organisme indépendant, ce Comité aurait fait rapport au Parlement par le truchement du ministre de la Justice et aurait eu des pouvoirs équivalents à ceux d'une cour supérieure d'archives. Il aurait donc été habilité à déterminer si l'achat de tel journal ou la création de tel autre pouvaient être autorisés, ou si un désaisissement était nécessaire.

3. Réaction au rapport du comité Kent

Le rapport de la Commission royale sur les quotidiens (rapport Kent) a suscité des réactions passionnées dans bien des milieux. Les éditeurs de journaux, notamment, se sont opposés avec véhémence à la création du Comité des droits de la presse, qui selon eux ouvrirait la porte à une emprise du gouvernement sur la presse libre. De plus, beaucoup d'observateurs ont vertement critiqué la méthodologie de la Commission, lui reprochant notamment de ne pas avoir répondu à une question fondamentale : « Les journaux sous le monopole des chaînes sont-ils pires que les anciens journaux concurrentiels appartenant à des intérêts individuels? » (Desbarats, 1996, p. 79). Compte tenu de cette lacune fondamentale, le rapport de la Commission Kent a eu tôt fait d'être oublié.

Néanmoins, certaines recommandations ont atteint l'étape de l'avant-projet de loi sous le gouvernement libéral du premier ministre Trudeau, mais la plupart n'ont pas abouti, en raison d'une forte opposition à la Chambre, puis de l'élection du gouvernement conservateur du premier ministre Mulroney en 1984. La seule exception notable a été une directive du gouvernement qui, en 1982, a donné instruction au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de refuser toute nouvelle licence ou renouvellement de licence de radiodiffusion aux personnes possédant des quotidiens destinés au même marché. Cette directive prévoyait toutefois des exceptions « dans l'intérêt du public », et, pendant la période où elle a été en vigueur (jusqu'à son retrait par le gouvernement Mulroney), les exceptions se sont appliquées à presque tous les cas entendus par le Conseil.

CONCLUSION

Aussi bien le Comité Davey que la Commission Kent se sont penchés sur une question qui dépasse largement la question de la propriété des journaux au Canada. Durant les années 90, dans tous les secteurs des communications, on a vu augmenter les monopoles et la concentration de la propriété entre des mains de moins en moins nombreuses. Cette situation, qui est loin d'être propre au Canada, est le résultat de circonstances économiques qui favorisent une concurrence — et par conséquent un risque — moindre, afin d'augmenter les marges de profit. Elle s'explique également par la réticence de la société et du gouvernement à intervenir dans le fonctionnement de l'économie de libre marché et de ce que l'on appelle la « presse libre ». Toutefois, comme la Commission Kent l'a souligné dans son rapport de 1981 :

> Dans un pays où il est permis à quelques conglomérats de posséder un si grand nombre de journaux, la liberté de la presse n'équivaut, en somme, qu'à doter une poignée de gens d'une énorme influence, sans responsabilité en contrepartie. Il est choquant pour la probité intellectuelle d'entendre les chefs de telles entreprises se justifier en invoquant le principe de la liberté de la presse (1981, p. 239).

Ainsi, compte tenu de la tendance constante à la concentration du capital et à la formation de chaînes, l'effet que la concentration de la propriété peut avoir sur le contenu des journaux est une question qui mérite encore d'être examinée. De plus, puisque l'absence de

données quantitatives fiables a grandement compromis les études fédérales antérieures, notamment celle de la Commission Kent, si l'on voulait reprendre l'examen de cette question, il faudrait nécessairement procéder à une recherche poussée, en parallèle. De fait, sans une connaissance plus solide des multiples et complexes facteurs économiques, sociaux, culturels et technologiques qui influent sur les médias de communications actuels, il serait difficile aux décideurs d'aujourd'hui de déterminer si une intervention fédérale dans le domaine de la propriété des journaux est justifiée.

CHRONOLOGIE

1970 - Le rapport du comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse (Comité Davey) est déposé.

1971 - Le *Toronto Telegram* ferme ses portes. Le *Toronto Sun* commence sa publication.

1973 - L'*Action* de Québec cesse d'être publié.

1978 - *L'Edmonton Sun* voit le jour.

décembre 1978 - *Montréal Matin* cesse d'être publié.

septembre 1979 - Le *Montreal Star* cesse ses activités.

janvier 1980 - Thomson acquiert le contrôle de FP Publications.

avril 1980 - Thomson acquiert le reste des actions de FP.

juin 1980 - Thomson acquiert de Southam le tiers des actions de la *Gazette* de Montréal.

juillet 1980 - Thomson vend le *Calgary Albertan* au *Toronto Sun*. Le *Calgary Albertan* devient le *Calgary Sun*.

août 1980 - Thomson regroupe le *Victoria Times* et le *Victoria Colonist* pour former le *Victoria Times-Colonist*.

– Thomson cesse de publier le *Ottawa Journal*.

– Southam cesse de publier le *Winnipeg Tribune*.

– Southam devient le seul propriétaire du *Vancouver Sun* et du *Vancouver Province* en les achetant à Thomson.

– Southam devient le seul propriétaire de la *Gazette* de Montréal en l'achetant à Thomson.

– Thomson ferme le FP News Services.

septembre 1980 - La Commission royale d'enquête sur les quotidiens (la Commission Kent) est établie.

avril 1981 - Des accusations de fusion ou de pratiques monopolistiques en infraction aux dispositions de l'article 33 de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* sont portées contre Thomson Newspapers et Southam Inc.

18 août 1981 - Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les quotidiens est publié.

25 mai 1982 - Dans un discours prononcé à l'école de journalisme de l'Université Western Ontario, le ministre responsable de la Commission Kent, l'honorable James Fleming, fait connaître le point de vue du gouvernement au sujet de l'industrie des quotidiens.

du 26 mai 1982 au 10 juin 1982 - Plusieurs éditorialistes et éditeurs de journaux expriment leur désaccord à l'égard de la politique que le gouvernement a annoncée en ce qui concerne l'industrie des journaux. Ils estiment que cette politique va à l'encontre de la liberté de presse.

7 juin 1982 - M. Tom Kent, ancien président de la Commission royale d'enquête sur les quotidiens, critique la politique adoptée par le gouvernement à l'égard de l'industrie des journaux, disant qu'elle ne traite pas efficacement du contrôle que les conglomérats exercent sur les médias.

29 juillet 1982 - Le gouverneur en conseil adresse au CRTC une directive en vertu du sous-alinéa 22(1)*a*)(iii) de la *Loi sur la radiodiffusion* selon lequel cet organisme ne doit plus accorder de licence ou de renouvellement de licence de radiodiffusion aux requérants qui possèdent déjà un quotidien dans le même secteur du marché. Toutefois, cette directive permet au CRTC de faire exception dans les cas où l'intérêt public le justifie.

22 septembre 1982 - Dans une allocution prononcée à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens à Vancouver, le ministre responsable de la Commission Kent, l'honorable James Fleming, réitère la politique du gouvernement annoncée le 25 mai 1982 à l'égard de la presse écrite. Il indique qu'un projet de loi est en cours de rédaction et qu'il sera mentionné dans le prochain discours du Trône.

11 janvier 1983 - La création d'un conseil de la presse est annoncée à Halifax par 10 éditeurs de quotidiens de la région de l'Atlantique. Des conseils de la presse existent déjà en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec.

15 février et 1er mars 1983 - Le CRTC tient des audiences publiques le 15 février 1983 à Fredericton (Nouveau-Brunswick) et le 1er mars 1983 à Hull (Québec), conformément aux directives qu'il avait reçue le 29 juillet 1982. Il examine la question de l'acquisition et de la possession de divers médias en étudiant les demandes de renouvellement de permis de radiodiffusion à Saint-Jean, Campbellton et Moncton, au Nouveau-Brunswick (groupe Irving), Belleville, en Ontario (groupe Thomson), ainsi que de London et Wingham, en Ontario (London Free Press Printing Company).

30 mars 1983 - Dans une entrevue, le président du groupe Southam, M. Gordon Fisher, déclare que le projet de loi fédéral visant à imposer des restrictions aux conglomérats pourrait amener son entreprise à réexaminer sa politique commerciale relativement à l'acquisition de journaux à l'extérieur du Canada.

24 mai 1983 - Le CRTC tient des audiences publiques à Calgary (Alberta), conformément aux directives qu'il a reçues le 29 juillet 1982. Il examine la question de l'acquisition et de la possession de divers médias en étudiant les demandes de renouvellement de permis de radiodiffusion à Calgary, Edmonton et Lethbridge (Maclean-Hunter, Selkirk Communications et le groupe Southam).

3 juin 1983 - Création d'un Conseil de presse en Colombie-Britannique, composé d'un président, de quatre représentants de quotidiens, d'hebdomadaires et de journaux communautaires ainsi que de quatre représentants de personnes indépendantes des médias écrits.

6 juillet 1983 - L'honorable James Fleming, ministre responsable de l'application des recommandations de la Commission Kent, publie un avant-projet de loi sur les quotidiens qui renferme les grandes dispositions suivantes :

1. Commet une infraction toute personne qui prend le contrôle d'un quotidien dont le tirage moyen dépasse 20 p. 100 du tirage moyen de tous les quotidiens. Cette mesure n'a pas d'effet rétroactif.

2. L'entreprise non journalistique qui prend le contrôle d'un quotidien, ou qui en fonde un, doit prouver à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce que la gestion de ce journal se fera indépendamment de ses autres intérêts.

3. Le Conseil consultatif canadien de la presse quotidienne, composé de 52 membres représentant les éditeurs, les journalistes et la population en général, est constitué et chargé de recevoir les plaintes dans les cas où aucun conseil de presse provincial ou régional n'est en mesure de mener à bien pareille enquête au Canada.

4. Un programme quinquennal de subventions est mis sur pied pour permettre aux quotidiens d'établir des bureaux à l'extérieur de la province ou à l'étranger.

11 et 17 août, 7 septembre 1983 - Le CRTC termine ses audiences publiques sur la question de l'acquisition et de la possession de divers médias. Il annonce ensuite sa décision de renouveler les licences de radiodiffusion du groupe Irving, du groupe Thomson, de la London Free Press Printing Company, de MacLean-Hunter, de Selkirk Communications et du groupe Southam.

9 décembre 1983 - Les accusations portées contre Thomson et Southam Inc. en vertu des dispositions de la *Loi sur les enquêtes relatives aux coalitions* concernant les fusions et les pratiques monopolistiques sont rejetées par le juge Anderson, de la Cour supérieure de l'Ontario.

21 décembre 1983 - Madame Judy Erola, ministre de la Consommation et des Corporations, déclare au cours d'une entrevue, qu'un conseil de presse volontaire au niveau national et une législation plus sévère sur la concurrence permettraient d'atteindre plusieurs des objectifs énoncés dans l'avant-projet de loi sur les quotidiens (auquel le gouvernement ne donnera probablement pas suite).

28 février 1984 - La Couronne décide de ne pas en appeler du rejet des accusations portées contre Thomson Newspapers et Southam Inc.

12 mars 1984 - Le projet de loi C-226, mesure d'initiative parlementaire intitulée Loi sur les quotidiens, est lu pour la première fois à la Chambre des communes. Il est parrainé par l'honorable James Fleming.

17 avril 1984 - Le projet de loi C-226 est étouffé après le débat de deuxième lecture.

4 mai 1984 - À une réunion du Conseil de presse de l'Ontario, Mme Judy Erola, ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, promet que le gouvernement traitera l'industrie canadienne des journaux comme n'importe quelle autre en ce qui touche la concentration de la propriété.

30 juillet 1984 - La Cour d'appel fédérale décrète que le cabinet fédéral a le droit d'ordonner au CRTC de refuser de renouveler les permis de diffusion des propriétaires de stations qui possèdent des journaux dans le même marché.

10 août 1984 - Tous les journaux de langue anglaise de l'Ontario s'engagent à se joindre au Conseil de presse de l'Ontario pour traiter des plaintes du public au sujet des journaux de la province.

15 novembre 1984 - Dans une entrevue accordée au *Globe and Mail,* M. Tom Kent, président de la Commission royale sur les quotidiens, qualifie d'« autopsie » le rapport qu'il a rédigé en 1981 sur la concentration de la propriété dans l'industrie canadienne des journaux. Il admet que le rapport est effectivement « mort ».

15 janvier 1985 - United Press Canada Ltd., seul concurrent du service des informations de la Presse canadienne, annonce qu'elle ferme ses portes le 31 janvier après avoir été vendue à son rival.

26 août 1985 - Un échange d'actions d'une valeur de 220 millions de dollars a lieu entre Southam Inc. et Torstar Corp., ce qui donne lieu à une fusion partielle et à une nouvelle concentration des principaux intervenants de l'industrie des journaux au Canada.

18 avril 1986 - Une plus grande concentration dans les médias canadiens est évitée lorsque le CRTC refuse l'offre de Power Corp. of Canada — propriétaire de quatre journaux de langue française — d'acheter Télé-Métropole Inc. — exploitant du réseau de télévision TVA au Québec — en invoquant que la société aurait alors trop d'influence sur les médias québécois.

27 mai 1987 - Hollinger Inc. étend sa mainmise sur les journaux en acquérant une participation majoritaire dans Unimédia Inc, un éditeur de quotidiens de Québec, d'Ottawa et de Chicoutimi ayant son siège social à Montréal.

31 mai 1987 - Hollinger Inc. s'étant porté acquéreur d'Unimédia Inc., le Parti québécois réclame une loi exigeant une participation majoritaire d'intérêts québécois dans cette entreprise.

30 octobre 1987 - Southam Inc. achète Brabant Newspapers Ltd., un éditeur de huit hebdomadaires du grand Hamilton et de la région de St. Catharines.

20 septembre 1988 - Le ministre Sinclair Stevens, député conservateur, prétend que les journaux servent de vaches à lait pour financer d'autres acquisitions et réclame une nouvelle enquête sur la propriété des journaux au Canada.

15 mai 1990 - Le Comité des communications de la Chambre des communes décide à l'unanimité de tenir des audiences pour examiner l'effet de la concentration d'entreprises dans les médias imprimés au Canada après l'acquisition d'une participation majoritaire par

Southam Inc. dans plusieurs hebdomadaires de banlieue de la région de Vancouver.

29 juin 1990 - Southam Inc. et Torstar Corp. mettent fin à leur alliance sur le plan des actions, ce qui laisse croire aux analystes que la question de la concentration de la propriété dans l'industrie des journaux pourrait être résolue.

30 novembre 1990 - Le Bureau de la concurrence se penche sur une demande, en vertu des dispositions sur les fusions de la *Loi sur la concurrence*, concernant l'acquisition par Southam Inc. de deux hebdomadaires communautaires de la région de Vancouver, région où la société possède déjà deux quotidiens. Le directeur conclut que l'acquisition de deux journaux communautaires a fait beaucoup baisser la concurrence dans les marchés de la publicité locale imprimée que desservent ces journaux.

2 juin 1992 - Le Tribunal fédéral de la concurrence rejette les allégations selon lesquelles l'achat du *Vancouver Courier* et du *North Shore News* par Southam Inc. en 1990 a créé un quasi-monopole publicitaire dans cette région. Cette décision vient invalider la précédente voulant que Southam Inc. se départisse de ces acquisitions.

10 décembre 1992 - Le Tribunal de la concurrence décrète que Southam Inc. doit vendre soit le *North Shore News*, soit le *Real Estate Weekly*, une chaîne de 14 journaux immobiliers, parce que la propriété commune de ces journaux réduit la concurrence dans le marché de la publicité immobilière imprimée dans la région de la côte Nord de Vancouver.

janvier 1993 - Hollinger prend une participation de 22,5 p. 100 dans Southam Inc. (ultérieurement diluée à 18,7 p. 100 en mars) Le Bureau de la concurrence examine la transaction pour déterminer s'il y a eu empêchement ou réduction substantiels de la concurrence dans un marché quelconque. Le directeur conclut que la transaction n'augmentera pas le chevauchement entre Southam Inc. et Hollinger dans une région géographique ou un marché quelconque au Canada.

6 mai 1996 - Le directeur du Bureau de la concurrence, M. George Addy, comparaît devant le Comité permanent de l'industrie, où il parle de la difficulté d'appliquer la *Loi sur la concurrence* à des questions comme le contrôle éditorial et la diversité des opinions. Selon lui, la Commission Kent a reconnu qu'il fallait le faire au moyen d'une loi spéciale. Le Royaume-Uni a adopté une loi spéciale traitant de la prise de participation dans des journaux, etc. Selon M. Addy, la Loi lui confère des responsabilités qui touchent les divers aspects de la concurrence. Il estime qu'il n'a pas le droit de faire plus.

23 mai 1996 - L'acquisition de 20 quotidiens de Southam Inc. par M. Conrad Black fait passer à 58 le nombre de journaux canadiens qu'il possède, ce qui représente près de 41 p. 100 de l'ensemble des quotidiens du Canada.

4 juin 1996 - Dans une déclaration à la Chambre des communes, M. Jim Jordan (député libéral de Leeds-Grenville) affirme que le 24 mai 1996 a été le « vendredi noir » de l'industrie canadienne des journaux. Il affirme que les règles actuelles régissant la propriété des journaux au Canada s'expliquent probablement d'une façon rationnelle, mais que si elles continuent de faire en sorte que les journaux canadiens tombent entre les mains de moins en moins d'entreprises…

25 octobre 1996 - Southam Inc. achète sept journaux de la côte est à Thompson Corp., élargissant ainsi sa présence dans l'industrie des journaux d'un océan à l'autre, et donnant à Southam-Hollinger une participation majoritaire dans plus de 59 des 109 quotidiens canadiens. Les quotidiens de la côte est sont le *St. John's Telegram* et le *Corner Brook Western Star*, de Terre-Neuve, le *New Glasgow News*, le *Truro News* et le *Sydney Cape Breton Post*, de la Nouvelle-Écosse, et le *Charlottetown Guardian*, de l'Île-du-Prince-Édouard.

8 décembre 1996 - Le Conseil des Canadiens conteste devant les tribunaux la décision du Bureau de la concurrence accordant à M. Conrad Black le contrôle de Southam Inc., le plus grand éditeur de journaux au Canada.

15 décembre 1996 - La tentative du Conseil des Canadiens de faire obstacle à la prise de contrôle de Southam Inc. par Conrad Black est rejetée. Le juge Bud Cullen, de la Cour fédérale, déclare que le Conseil des Canadiens a dépassé le délai de 30 jours accordé pour en appeler de l'approbation par le Bureau de la concurrence de l'achat du groupe Hollinger.

12 février 1997 - La Presse canadienne annonce qu'elle procédera à des changements pour se doter d'une nouvelle direction. Le conseil d'administration qualifie le projet de « nouvelle orientation radicale » pour un service qui est pratiquement disparu à la fin de

1996. En effet, certains membres, se ralliant derrière le géant Southam Inc., avaient projeté de quitter la PC à cause de l'augmentation des coûts et de la réduction des services.

24 février 1997 - La Cour d'appel fédérale fixe la date de comparution du Conseil des Canadiens qui veut renverser la prise de contrôle des journaux de Southam Inc. par Hollinger Inc. L'appel, prévu pour le 9 avril, conteste la décision rendue par la Cour le 16 décembre 1996.

8 avril 1997 - La Cour d'appel fédérale rejette une contestation de la prise de contrôle du groupe de journaux Southam Inc. par Hollinger Inc. Mme Maude Barlow, présidente du Conseil des Canadiens, affirme que les tribunaux refusent d'entendre d'autres contestations de la transaction de Hollinger. Selon elle, non seulement le gouvernement a refusé de s'en occuper, mais aussi les tribunaux. Elle ajoute que cela devrait déranger beaucoup les Canadiens.

30 avril 1997 - Hollinger Inc. offre de racheter les actions des actionnaires minoritaires de Southam Inc. pour la somme de 922,7 millions de dollars. Elle révèle aussi son intention d'acheter le *Halifax Daily News* pour une somme qu'elle tient à ne pas dévoiler.

18 juin 1997 - Southam Inc. annonce qu'elle mettra sur le marché un nouveau journal national d'ici un an. M. Don Babick, président de Southam, déclare que la chaîne se penche sur l'allure que devrait prendre le nouveau quotidien et continue d'en évaluer les possibilités financières.

8 avril 1998 - M. Conrad Black annonce que son nouveau journal national, qui veut faire directement concurrence au *Globe and Mail*, sera lancé en septembre.

28 avril 1998 - Sun Media Corp. annonce qu'elle songe à pénétrer les marchés de la radio et de la télévision. Selon son président, M. Paul Godfrey, la société envisage des moyens de faire concurrence au nouveau journal national de Southam Inc. M. Godfrey espère donc que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) assouplira ses règlements concernant la propriété de stations radiophoniques, de façon à permettre à Sun Media de pénétrer ce marché.

18 mai 1998 - Southam Inc. achète sept journaux de l'île de Vancouver à Thomson Corp. : deux quotidiens, le *Victoria Times-Colonist* et le *Nanaimo Daily News*, et cinq journaux communautaires, le *Campbell River Courier/Islander*, le *Duncan Citizen*, le *Harbor City Star*, le *Parksville Morning Sun* et le *Cowichan Lake News*. Selon M. Stuart Garner, président et directeur général de Thomson Newspapers, ces journaux ont été vendus parce qu'ils ne faisaient pas leurs frais.

26 mai 1998 - Southam Inc. annonce qu'elle a acheté le *Saturday Night Magazine* à une filiale de Hollinger. *Saturday Night* ne sera plus distribué avec le *Globe and Mail*, mais plutôt avec le nouveau journal national de Southam.

19 juillet 1998 - Dans le cadre de l'une des plus grosses transactions de l'histoire des journaux canadiens, Southam Inc. acquiert la participation de 80 p. 100 de Sun Media dans le *Financial Post*. En retour, Sun Media achète le *Hamilton Spectator*, le *Kitchener-Waterloo Record*, le *Cambridge Reporter* et le *Guelph Mercury*. Avec l'acquisition du *Financial Post*, Southam peut maintenant dire qu'elle possède pour la première fois des journaux dans chacun des grands marchés de journaux canadiens.

30 juillet 1998 - Hollinger International Inc. annonce son intention de devenir l'un des premiers fournisseurs de commerce et de contenu Internet. Selon M. Conrad Black, la société voit la chose comme une immense possibilité et est très attirée par l'augmentation astronomique des ventes par Internet.

26 octobre 1998 - Southam Inc. lance le *National Post*, un nouveau quotidien national.

29 octobre 1998 - Torstar annonce qu'elle projette d'acheter Sun Media, propriétaire de quotidiens tabloïd en Ontario et en Alberta. Les critiques de la transaction prétendent que cela ne manquera pas de réduire la concurrence et de mettre le contrôle des journaux canadiens dans les mains d'un plus petit nombre de sociétés encore. Selon M. Jim Bocking, porte-parole du Bureau de la concurrence, la question est de savoir si la fusion réduira de beaucoup la concurrence.

9 décembre 1998 - Dans une tentative de prise de contrôle de Sun Media Corp., la société Québécor de Montréal l'emporte sur Torstar avec une offre de 983 millions de dollars, ce qui en fait une chaîne nationale. Avec 25,4 p. 100 du tirage des quotidiens du pays, Québécor vient maintenant en seconde position après la chaîne Southam-Hollinger

(40,7 p. 100).

13 décembre 1998 - Les experts prétendent que, faute de propriétaires étrangers, on assistera probablement à une concentration de la propriété dans l'industrie des journaux au Canada parce que la *Loi de l'impôt* du Canada — qui prévoit une déduction d'impôt pour la publicité si un journal appartient à des intérêts étrangers à moins de 25 p. 100 — décourage les éditeurs de journaux étrangers de prendre une participation majoritaire dans des journaux canadiens. La ministre du Patrimoine, Mme Sheila Copps, affirme qu'elle n'est pas prête à modifier les lois sur la propriété. « Ceux qui voudraient abolir les restrictions sur la propriété étrangère aimeraient qu'il y ait une seule industrie des médias dans le monde, et je ne pense pas que cela soit sain pour personne », d'expliquer Mme Copps. « Je pense qu'il est important que nous ayons une diversité d'opinions ». (Source : *Globe and Mail*)

2 mai 1999 - Thomson Corp. vend huit journaux de la Colombie-Britannique à Horizon Operations, lesquels viennent s'ajouter aux 45 quotidiens et hebdomadaires que possède la société, dont le siège social est situé à Chicago. Bien que Horizon soit de propriété américaine, elle fait savoir qu'elle installera son administration centrale à Kelowna dans un avenir rapproché.

29 octobre 1999 - Par suite d'une allégation faite par le Conseil des Canadiens selon laquelle Southam Inc. menace de se retirer de la Presse canadienne, la ministre du Patrimoine canadien, Mme Sheila Copps, demande au Comité permanent du patrimoine canadien d'étudier l'impact de la propriété de journaux sur l'avenir du service des informations de la Presse canadienne.

---

(1) Dans le présent exposé, le terme, *concentration* appliqué à la propriété des journaux désigne la propriété groupée de biens dans cette seule catégorie médiatique.

(2) Dans le présent exposé, la *participation croisée* désigne l'appartenance de divers types de médias, imprimés ou électroniques, à un seul propriétaire, généralement dans une même collectivité ou une même région.

(3) Les journaux individuels sont définis comme ceux appartenant à des propriétaires dont les avoirs par rapport au journal représentent 50 p. 100 ou plus des avoirs du propriétaire ultime.